

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N°7-juillet 2012

EDITORIAL

QUELQUES MOTS SUR L'AVORTEMENT VOLONTAIRE AVANT 1975

*« Et notre refus d'enfanter au hasard et sans limite,
d'enfanter au-delà de nos forces,
de nos moyens ou de nos désirs,
n'est pas seulement un acte de sagesse,
nous voulons lui donner encore
la signification d'un geste de révolte.... ».*

Nelly ROUSSEL, 1907

EDITO

p.1-3

DOSSIER : « Histoires d'A. » p.4-20

- De... à 2012 : rappel historique
- l'IVG avant et après 1975
- rencontre avec Harvey Karman
- le militantisme naît du vécu
- appropriation légitime d'une pratique illégale
- procès d'Aix
- l'ouverture d'un centre IVG en 1975
- histoire des mouvements anti-avortements en France
- portrait d'une des 343

ACTUALITES

p.21-23

COURRIER DES LECTEURS p.23

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire
de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Véronique Leralle

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel

Jean-Claude Magnier

Mail : contact@ancic.asso.fr

UNE AFFAIRE TENEBREUSE

L'histoire de l'avortement volontaire est, à bien des égards, mystérieuse. En effet, n'a-t-on pas longtemps confondu avortement et contraception. Comment pouvait-il en être autrement alors que l'on ignorait presque tout des mécanismes de la fécondation, de la nidation et de l'embryogénèse.

Cependant et aussi surprenant que cela puisse paraître voilà près de 40 siècles les Egyptiens avaient mis une étonnante méthode de diagnostic de grossesse : l'urine des femmes enceintes faisait germer l'orge et le blé. Cette compréhension évidemment très partielle du lien existant entre la grossesse et les propriétés hormonales des urines de la femme enceinte est assez stupéfiante. Surtout lorsque l'on sait qu'il faudra attendre 1926 pour redécouvrir cette propriété (ASCHEIM et ZONDEC). Cette fois par l'éclosion des follicules dans différentes espèces animales (grenouilles, lapines, rates, ...).

Au-delà des mythologies sur les origines des sociétés humaines, femmes et hommes ont « naturellement » compris que les enfants « poussaient » dans le ventre des femmes, après introduction de la semence masculine, quoi qu'en pense B. MALINOWSKI en 1952 à propos des argonautes du Pacifique Occidental, avant d'en sortir sur les lieux mêmes de sa conception.

C'est d'ailleurs de cette conscience des réalités de la « reproduction humaine » que seraient nées les premières formes d'organisation sociale et l'universalité de la « domination masculine » selon Françoise HÉRITIER. L'homme doit s'assurer du contrôle des naissances, de la maîtrise de la reproduction et ainsi du lignage et de la transmission.

Or au V^{ème} siècle avant notre ère, Hippocrate va proclamer, et nous radoterons cet engagement durant 25 siècles : « Je ne remettrai pas non plus à une femme un pessaire abortif ». Ainsi donc depuis fort longtemps, nous connaissons l'essentiel des mécanismes de la reproduction, nous avons la capacité d'interrompre une grossesse et de tenter même de s'y opposer. On peut en effet penser que les pessaires utilisés en Grèce, puis à Rome, étaient principalement des contraceptifs.

Il est clair que parallèlement à ces données historiques, on peut ainsi affirmer que la dissociation de la sexualité et de la reproduction est également une très ancienne préoccupation humaine. D'ailleurs si l'on en croit OVIDE, dans « *Les métamorphoses* » (Les Noyers) au 1^{er} siècle cette fois de notre ère et PÉTRONE dans le « *Satyricon* », les couples des couches supérieures de l'Empire Romain se reproduisaient peu au grand dam de la volonté des premiers empereurs. Ils avaient cependant une vie sexuelle assez riche, au moins jusqu'aux stoïciens.

Par la suite, le christianisme va considérer le début de la vie humaine comme sacré. Dès la conception dit-on, mais en fait aux alentours du 3^{ème} mois (plus précocement pour les garçons) si l'on en croit Thomas d'AQUIN reprenant les affirmations d'ARISTOTE. Ils rejoignent ainsi la conception de nombreuses sociétés humaines, proclamant qu'il faut plus « *d'une femme et d'un homme pour donner la vie à un enfant* » et qu'il est nécessaire d'y adjoindre le souffle des esprits, des ancêtres, de Dieu, ... afin de lui donner une âme, « *l'animation* », quelque temps après la rencontre sexuelle.

UN ENFANT SI JE VEUX!

L'avortement a donc bien été pratiqué depuis de très nombreux siècles et vraisemblablement précocement dans l'histoire de l'humanité. Les tentatives de s'opposer à la survenue d'une grossesse également, même si elles ont sans doute été rarement couronnées de succès. Mais qu'en sait-on ? En effet, certains historiens considèrent que depuis des temps anciens le recours au coït réservé ou au coït interrompu est utilisé (Indes), y compris pour obtenir les satisfactions sexuelles les plus intenses, ce qui serait le cas dans la société chrétienne en raison des interdits propres à cette culture.

Les sages-femmes, dites habituellement « matrones » en l'absence de formation universitaire, sont d'ailleurs considérées comme possédant les secrets de la reproduction et capables à la fois de décider de la fertilité des couples, de s'y opposer ou de présider au devenir des conceptions... Un tel savoir n'est plus toléré à partir du XVI^{ème} siècle et ces professionnelles (sans aucun savoir considéré comme scientifique) vont faire l'objet d'une surveillance stricte visant à assurer une natalité abondante. Il s'agit de pérenniser la puissance des nations (Louis XIV), ce qui est en fait, comme au début de l'empire romain, la préoccupation principale.

Et bien, malgré ces interdits, les femmes vont pratiquer des avortements sans doute peu fréquemment, en raison des risques qu'ils comportent pour elles-mêmes. D'ailleurs, pour Jean-Yves LE NAOUR et Catherine VALENTI, il est tout à fait sûr, et ils confirment ainsi la position de Jean-Louis FLANDRIN, que la répression de l'avortement a été principalement le fait de la République à partir du XIX^{ème} siècle, beaucoup plus que de l'Eglise et de la Monarchie.

Survient alors au siècle des « Lumières » une question qui n'avait jusqu'alors guère préoccupé l'humanité en dehors de sociétés très isolées (Océanie) : les risques de surpopulation ne sont-ils pas en fait les plus menaçants ?

Le problème est résolu par le pasteur Thomas MALTHUS (1766-1834) qui dans l'essai sur « *Le principe de population* » (1798), préconise l'abstinence sexuelle aux couches sociales pauvres et surtout trop nombreuses de la population. De telles injonctions, aussi religieuses soient-elles, n'auront aucun effet sur la population de Grande-Bretagne dont il est membre. A l'inverse, c'est en France que vont se développer avec la plus grande vigueur les mouvements néo-malthusiens souvent dirigés par des courants féministes qui réclament l'émancipation des femmes par la connaissance et la maîtrise de leur corps et ainsi leur refus de mettre au monde des enfants non désirés ou surabondants. Nous assistons alors, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, à une baisse volontaire de la natalité, régulière et incontestable dans un pays européen, la France, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, jusqu'à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Confondant corrélation et causalité, cette dénatalité est rendue responsable de la défaite de 1870 en France. Elle s'oppose en effet à la poursuite démographique de l'Allemagne, la Grande Bretagne, et des autres pays européens en particulier les plus développés.

Une législation répressive va prolonger le code pénal napoléonien et s'accompagner d'une propagande nataliste, à laquelle va participer le nouveau corps des accoucheurs des hôpitaux (Adolphe PINARD, 1882) considéré largement comme progressiste.

La première guerre mondiale va cette fois entraîner une telle hémorragie de la population qu'elle déchaîne des campagnes anti-contraceptives et anti-abortives reprises par la quasi-totalité des courants politiques de l'époque.

Or, durant cette période sont mises au point des stratégies thérapeutiques permettant l'évacuation de l'utérus dans des conditions moins dangereuses, d'autant qu'apparaît à la même époque (deuxième moitié du XIX^{ème} siècle) des techniques anesthésiques efficaces et mieux encore, des contraceptions défendues par les féministes (pessaires et préservatifs).

C'est en 1846 qu'est créée, par un chirurgien français, Anthelme RECAMIER, la curette utérine. Cette cuillère métallique à long manche permet d'effectuer un geste universel appelé curetage utérin. Son utilisation va très vite se généraliser et rendre possible, y compris une pratique médicale clandestine d'avortements volontaires (« *Corps et âmes* » Maxence VANDERMERCH, 1932).

Rien n'empêche cependant la gravité des accidents consécutifs aux avortements volontaires clandestins non médicalisés. Louis Ferdinand DESTOUCHES va dans « *Voyage au bout de la nuit* » nous peindre le tableau tragique de l'impuissance médicale face à ce drame.

En 1968, Chantal BIRMAN, élève sage-femme à la maternité Baudelocque, découvre les menaces de mort qui planent sur les salles destinées à recevoir les femmes victimes de complications d'avortements provoqués (« *Au monde* », 2002).

Et pourtant, Madeleine PELLETIER, médecin, arrêtée en 1939 pour « *crime d'avortement* » à l'âge de 65 ans, proclamait prophétiquement : « *l'avortement est quelquefois dangereux, mais uniquement parce qu'il est défendu, car l'opération qu'il nécessite est des plus bénignes. Si l'article 317 (du Code Pénal) était aboli et que l'on permettait aux médecins de délivrer jusqu'à 3 mois de grossesse, les personnes qui le leur demandent, il n'y aurait, on peut le dire, presque jamais d'accident* ».

D'ailleurs à la curette, désormais âgée de près de deux siècles, s'opposent la technique d'aspiration décrite par des médecins soviétiques dès le début du XX^{ème} siècle.

Ce procédé repris par les médecins chinois à partir de 1950, sera saisi par les pays occidentaux en 1960 et diffusé par un psychologue, KARMAN, qui a laissé son nom à cette méthode. On peut désormais dans les premières semaines de grossesse avoir recours à une aspiration obtenue simplement par une dépression un peu inférieure à une atmosphère.

ENFIN LIBRES

Toutefois, il faudra attendre de rudes batailles pour imposer au Gouvernement Français en 1967, l'autorisation de la vente et de la prescription des contraceptifs modernes, puis en 1975 après les luttes exemplaires de femmes et de professionnels qui soutiennent ce mouvement pour obtenir dans des conditions politiques odieuses, la légalisation de l'avortement volontaire, défendue avec un grand courage contre son propre camp, par la Ministre de la Santé, Simone VEIL.

Ainsi nous approchons de la période actuelle, contrairement aux prévisions d'Emile HERVET, obstétricien français, qui écrivait dans l'éditorial de la Revue du Praticien du 11 février 1974 : « *Le jour ne semble donc pas proche où la femme après avoir fait elle-même son diagnostic de grossesse pourrait s'avorter dans la plus grande simplicité pharmacologique* ». Et bien ce temps est désormais atteint. Il aura seulement fallu 38 ans depuis cette annonce pour qu'elle se réalise comme le souhaitait les militantes du Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception (M.L.A.C.) de Aix-en-Provence, qui redoutant l'intervention du corps médical dans les affaires de femmes, défendaient le principe de l'auto-avortement. Il est temps, aussi, de leur rendre hommage, nous qui les avons laissées condamner.

Paul CESBRON
Le 26 juin 2012

Paul Cesbron a été président de l'ANCIC ainsi que responsable de la maternité et du CIVG de l'hôpital de Creil.

DOSSIER : HISTOIRES D'A.

De ... à 2012 : rappel historique de la conquête du droit de choisir.

Avant l'ère chrétienne : avortement et contraception sont confondus.
Avortement, infanticide ou abandon d'enfants ne sont ni un crime ni un délit.

Avec l'arrivée de l'ère chrétienne : sexualité = procréation
Contraception et avortement sont interdits et condamnés.

Au moyen âge : la contraception est un choix personnel possible malgré l'interdit religieux.

1803 : publication d'un essai de Thomas Malthus : pour limiter la misère et la surpopulation mondiale, il faut limiter les naissances – c'est le malthusianisme.

Au 19ème siècle : différents courants féministes revendiquent l'égalité juridique et l'égalité dans le travail, mais ont tendance à s'appuyer sur la fonction maternelle pour justifier leurs revendications.
Ce siècle va accentuer la lutte contre la contraception et l'avortement suspects de permettre le plaisir donc ennemi du travail, de l'ordre et de la moralité.

Sous **la IIIème République** (1870/1940) l'avortement se développe et se généralise entre les deux guerres (60 000 en 1914, 200 000 en 1939).

En 1889 : Ouverture d'un centre de consultation et vente de produits anticonceptionnels à Paris par Paul Robin.

A la fin du 19ème : la pratique de l'avortement est totalement entrée dans les mœurs, on avance le chiffre de 200 000 avortements à Paris.
Beaucoup de procès d'avortement se termine par des acquittements ou circonstances atténuantes.

Fin 19è / début 20ème siècle : quelques féministes (Madeleine Pelletier, Nelly Roussel, Marie Huot...) influencées par le courant anarchiste et néo-malthusianisme posent la question du choix et lancent publiquement la **revendication du droit à la libre maternité**.

Puis les arguments natalistes l'emportent (prime à la naissance : 10F/fille - 20F/garçon !) et se constitue une véritable chape de plomb sur ces premiers mouvements émancipateurs d'autant que tous les partis politiques sont opposés à l'avortement et la contraception sauf les francs maçons.

La **loi du 31 juillet 1920** interdit la contraception et l'avortement, et prévoit de lourdes peines d'amendes et de prison, peines aggravées en 1923. Il faut repeupler la France, et produire de la force de travail.
Ce texte est présenté « comme une véritable mesure de salut national ».

Le gouvernement Vichy en 1942 assimile l'avortement à un crime contre la sûreté de l'état, et est donc passible, après jugement par des tribunaux d'exception, de la peine de mort.

Et en **1943 Marie Louise Giraud**, blanchisseuse, et « faiseuse d'anges » est exécutée, guillotinée pour l'exemple.

Après la Libération en 1945, la répression continue. Pour la seule année 46 : 5251 poursuites

Ces interdits sont au fur et à mesure de plus en plus mal vécus par la population. Certains mouvements, groupes de pression jouent un rôle d'avant garde, au côté de certains groupes politiques en faveur de la libéralisation.

Ils bravent les principes de la hiérarchie catholique toute puissante sur la société. Le parti communiste, hégémonique dans le mouvement ouvrier est opposé à toute libéralisation des moyens anti-conceptionnels ou de l'avortement.

En **1956** : on estime à 800.000 le nombre d'avortements clandestins et à 10.000 le nombre de morts (infection, embolie, hémorragie), sans parler des séquelles telles que la stérilité.

Le 8 mars 1956 création du mouvement « **la maternité heureuse** ». La présidente Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, médecin, fut sanctionnée d'un blâme par l'ordre des médecins puis interdite d'exercice pendant 3 mois.
Ce mouvement deviendra en 1960 le Mouvement Français pour le Planning Familial (**MFPP**).

En **juin 1961** à Grenoble, ouverture du premier centre public.
Avec l'aide de juristes pour contourner les lois de 1920 et 1923 les objectifs de ce centre sont l'information et la délivrance de la contraception pour les adhérentes de l'association (préservatifs, spermicides, diaphragmes).
Succès fulgurant : dans l'année suivante : 26 permanences dans plusieurs villes et 5 ans plus tard : 42 centres et 32 permanences du MFPP dans 59 départements.

1965 : la SFIO intègre dans son programme la notion de maternité consciente et libéralisation de la contraception.

En **1967 : loi Neuwirth** abroge les articles du code de la santé réprimant la propagande anticonceptionnelle et autorise l'importation, la fabrication des contraceptifs et crée les lieux de diffusion de cette contraception : les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

1969 : Création du Mouvement de Libération des Femmes (**MLF**) qui placera au centre de son combat la libre disposition du corps.

Le **5 avril 1971**, le « Nouvel Observateur » publie le « **Manifeste des 343** » : 343 femmes déclarent avoir avorté illégalement et donc avoir enfreint l'article 317 du code pénal ;

Se fonde à ce moment là le mouvement **Choisir la cause des femmes**, avec l'avocate Gisèle Halimi.

En **mai 1972** se crée le Groupe Information Santé (**GIS**).

Dans la clandestinité, mise en place par des militants de la méthode par aspiration (méthode Karman).

En **1972 : procès de Marie Claire** à Bobigny,

Gisèle Halimi défend une jeune fille de 17 ans ayant avorté à la suite d'un viol et avec la complicité de sa mère ; Elle sera acquittée et ce verdict sera un désaveu de la loi de 1920 encore en vigueur.

En **février 1973 : 331 médecins** déclarent dans un manifeste paru dans le « Nouvel Observateur » pratiquer des avortements.

En **avril 1973** : création du **MLAC** (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception) avec un triple objectif :

- organisation de voyages en Angleterre des femmes désirant avorter,
- pratique des avortements par la méthode Karman,
- organisation des manifestations et du combat politique.

La mobilisation des femmes au niveau national et international et des militants crée un réel mouvement d'opinion, dénonce l'hypocrisie de la situation et oblige les organisations du mouvement ouvrier à prendre en compte cette question (partis et certains syndicats) et les gouvernants à légiférer.

La **loi Veil en janvier 1975** libéralise l'avortement, mais de manière restrictive avec notamment l'introduction de la clause de conscience pour les médecins.

La loi est votée « à l'essai » pour 5 ans

L'élan de mobilisation du début des années 70 continue, le mouvement des femmes reprend l'initiative, des collectifs, des groupes femmes de quartier en région parisienne et en province se créent et continuent la mobilisation pour le droit de choisir et la libération sexuelle.

Est organisée une Journée internationale pour le droit à l'avortement le 31 mars 1979, à laquelle participeront 20 pays.

Les **19/20 mai 1979 : Assemblée Générale Constitutive de l'ANCIC** : 81 professionnels de différents centres de planification et d'avortement de plusieurs régions de France, préciseront les statuts de l'association, ses objectifs, son mode de fonctionnement.

Le **31 décembre 1979** : la **loi Veil-Pelletier** complète la loi 1975, et décide que chaque établissement hospitalier devra créer un CIVG.

La loi Veil a été appliquée grâce aux médecins militants (généralistes et gynécologues médicaux) et la mortalité maternelle par avortement a été amenée à 0 aujourd'hui.

En **1982**, l'IVG est **remboursé par la sécurité sociale**, c'est la loi Roudy.

1988 : Mise sur le marché du **RU 486** (Mifégyne), méthode médicamenteuse d'IVG.

1990 : l'utilisation du RU 486 est autorisée dans les centres d'IVG.

Pour contrer les attaques de commandos anti ivg la députée Véronique Neiertz dépose une loi.

Votée le **27 janvier 1993** cette **loi Neiertz** qualifie ces actes comme infraction, introduisant dans le code pénal, le délit d'entrave à l'IVG avec 2 ans d'emprisonnement et 30 000F d'amende.

En **juillet 2001**, la **loi Aubry** abolit la loi de 1920, et modifie la loi de 75 avec notamment l'allongement du délai légal à 14 SA, et la possibilité de réaliser des ivg médicamenteuse à domicile.

Mais ce n'est qu'en **novembre 2004** que paraîtra la circulaire concrétisant la **pratique des ivg médicamenteuse en ville** par des médecins libéraux ayant passé convention avec un centre référent pratiquant des ivg.

2004 : un arrêté revalorise le forfait de l'IVG chirurgicale et médicamenteuse en institution et en ville.

2008 : un décret permet l'IVG médicamenteuse en centre de planification et d'éducation familiale.

2012 : au cours de la campagne présidentielle, tous les candidats se positionnent sur la contraception et l'ivg Les batailles ne sont pas toutes gagnées !

Toutes ces avancées du droit -résultats des luttes féministes, des mobilisations des professionnels, des soutiens associatifs et politiques- sont fragiles, en permanence remises en cause et nécessitent une vigilance et un combat constants.

Martine Chosson, Conseillère Conjugale et Familiale

Merci à Chantal Birman et à Jeanine Leroux de m'avoir donné accès à leurs écrits.

L'IVG AVANT ET APRES 1975

La loi de 1975 libéralisant l'IVG a enfin permis aux femmes de bénéficier d'une aide médicale pour interrompre leurs grossesses non désirées.

Avant cette date, la technique médicale de l'interruption de grossesse était le D&C : Dilatation Curetage sous AG que les femmes ne pouvaient obtenir puisque le corps médical respectait strictement la loi interdisant toute pratique de l'avortement.

Elles avortaient malgré tout depuis toujours utilisant toutes sortes de moyens pour déclencher la fausse couche et obtenir le curetage salvateur :

- moyens toxiques : toutes sortes de breuvages tels quinine, Ricard, hormones... tous inefficaces. Injections d'eau savonneuse. Mise en place de comprimés de permanganate. .
- moyens mécaniques : instruments divers qu'elles tentaient d'introduire, elles-mêmes ou avec l'aides de « faiseuses d'ange », dans l'utérus : sondes, aiguilles, fils électriques... Ces instruments étaient laissés en place plusieurs jours jusqu'au déclenchement de l'hémorragie qui les faisait admettre à l'hôpital. Il n'était pourtant pas évident alors qu'elles puissent bénéficier du curetage, celui-ci n'étant possible qu'avec la certitude que la grossesse était interrompue.

Le corps médical n'était autorisé qu'à traiter les « Complications des avortements provoqués ».

Ainsi s'intitulait dans les manuels de gynécologie tels l'Encyclopédie Médico-chirurgicale, le seul chapitre concernant cette pratique pourtant si largement répandue détaillant scientifiquement ces complications :

- complications toxiques
- complications hémorragiques par perforations, déchirures.
- complications infectieuses : endométrites, salpingites, péritonites, septicémies
- complications tardives : stérilité, troubles psychiques et sexuels

Plusieurs centaines de mort par an étaient déclarées suite à ces terribles auto avortements.

Médecins, militant pour la libéralisation de l'avortement, nous assistions impuissants et coupables à tous ces drames car il nous était très difficile de pratiquer clandestinement la technique du curetage sous AG qui nécessite une hospitalisation.

C'est pourquoi, quand en septembre 1972, Karman vint nous présenter sa technique d'aspiration avec une simple canule et une seringue de 50cc, praticable sans AG, nous nous en sommes emparés. Nous avons même amélioré la technique d'aspiration par des moyens plus sophistiqués mais toujours clandestins type pompe à vélo ou tire-lait, chacun bricolant à sa manière. Les non médecins se sont mis à pratiquer. Des groupes MLAC se sont formés, partout en France se rendant chez les femmes avec le matériel nécessaire. Nous n'avons eu aucune complication grave.

Cette pratique fut éminemment politique. Quand la loi fut votée, il fallut encore bagarrer pour la faire admettre dans les hôpitaux. Ceci est une autre histoire....

Après le vote de la loi, plusieurs problèmes se sont posés:

- Fallait-il continuer les IVG clandestines ? Politiquement ce n'était plus justifié. Par ailleurs, la loi que nous avons obtenue rendait obligatoire l'IVG en milieu hospitalier. Cependant il nous apparaissait tellement plus simple de continuer cette pratique en ville plutôt que d'adresser les femmes à l'hôpital où le parcours était souvent difficile, que quelques uns d'entre-nous ont continué plusieurs années à pratiquer dans leur cabinet.

- La pratique des IVG à l'hôpital fut complexe : plusieurs cas de figure se présentaient :

- soit un patron acceptait d'emblée mais confiait la tâche à ses internes avec la pratique D&C. L'aspiration ayant été une pratique militante était reniée par les universitaires. S'il était assez ouvert, il autorisait l'aspiration en embauchant alors des médecins militants qui devaient organiser seuls leur fonctionnement tout en ayant des comptes à rendre. Rapports parfois houleux avec l'équipe non préparée et pas obligatoirement d'accord.
- Soit un patron était très hostile refusait totalement la pratique dans son service. L'administration décidait alors de l'ouverture d'un centre autonome. Pour faire fonctionner ces centres on fit appel aux médecins militants qui étaient en majorité généralistes. Malgré les nombreuses difficultés, ces centres furent et restent les plus heureux. Le personnel y est totalement volontaire, continue à se former et les femmes y sont beaucoup mieux accueillies que dans la majorité des maternités.

Voici comment cela s'est passé à Béclère :

Le chef de service E. Papernik a tout de suite décidé en 1975 de faire faire des IVG dans son service. S'en sont chargés quelques attachés de consultations qui n'avaient pas été militants mais étaient d'accord. L'idée de l'aspiration sans AG les effrayait donc ils pratiquaient des D&C sous AG avec une hospitalisation la veille au soir comme cela se faisait à l'époque.

Il y avait un groupe femmes très actif à Clamart qui protestait devant cette situation. R.Frydman qui avait intégré le service et qui avait été en 1972 l'un des premiers militants de la canule, me chargea alors d'organiser des IVG Karman.

Il faut rendre un vibrant hommage à Marie-Rose Descalles, conseillère conjugale, pionnière du MFPPF, qui travaillait dans le service. On nous donna une petite salle dans la maternité et nous avons commencé avec un aspirateur que j'avais apporté et des canules du Planning. Nous lavions et stérilisions seules notre matériel sous le regard incrédule et réprobateur de collègues qui n'avaient même pas la curiosité de venir voir comment cela se passait. Cependant Papiernik avait pris l'initiative, à l'époque où la plupart des patrons rechignaient, de demander des crédits pour un centre IVG. Nous inaugurâmes le Centre Jean Dalsace, au nom évocateur de bien des luttes. Super !

D'autres vacataires gynécologues nous avaient rejoints ainsi qu'une équipe de dynamiques généralistes militants du sud 92 ce qui était très novateur dans un service très spécialisé. Sans être vraiment autonome mais situé en dehors de la maternité, nous fûmes heureux. Si heureux qu'après quelques années les spécialistes de la PMA trouvèrent cette structure tout à fait à leur goût et que nous dûmes déménager mais ceci est (encore) une autre histoire...

Joëlle Brunerie, Gynécologue, ancienne responsable du CIVG de l'Hôpital Béclère.

DOSSIER : HISTOIRES D'A.

RENCONTRE AVEC HARVEY KARMAN

Au début des années 1970, le Groupe Information Santé (GIS) réunissait principalement des jeunes médecins qui avaient décidé de s'engager dans des actions permettant autant que possible aux personnes de prendre en main elles mêmes les questions relatives à leur santé. Le but était que chacun (e) devienne un interlocuteur, un acteur, qui ne dépende plus des choix faits avant tout par d'autres, notamment par la médecine et les médecins. Si les débats et les réflexions étaient nombreux au sein du GIS, c'était surtout la volonté d'agir qui animait les militants. A côté de ceux qui s'occupaient de la santé au travail (silicose, amiante) ou de l'hôpital, il s'était constitué un petit groupe autour d'une jeune chercheuse, Anne Marie Lesseney, qui s'intéressait aux questions de sexualité, d'avortement et de reproduction (SAR). Bien entendu nous défendions par principe la liberté de l'avortement et de la contraception mais nous hésitions sur les initiatives à prendre.

Un jour, Joëlle Brunerie me proposa d'assister à un avortement pratiqué selon une technique révolutionnaire. Et voilà comment je me retrouvais un dimanche matin dans le superbe appartement de Delphine Seyrig place des Vosges à Paris avec une jeune fille apeurée, une vingtaine de jeunes femmes et Harvey Karman. Nous étions tous là à l'initiative de Kenizé Mourad, à l'époque journaliste au Nouvel Observateur, qui avait rencontré Karman quelque temps auparavant au Bangladesh et l'avait convaincu de s'arrêter 24 heures à Paris sur le chemin de son retour vers la Californie où il vivait. Seuls hommes de l'assemblée et laissés dans notre coin, Karman et moi ne pouvions que nous rapprocher. Il me raconta comment il avait été invité par le gouvernement bengali pour montrer la technique d'avortement qu'il avait mise au point avec des féministes américaines. Vint le moment de passer à l'action et la jeune fille s'allongea sur la table.

Etant le seul médecin présent, Karman me demanda naturellement de l'aider. Il me montra la canule qu'il allait utiliser ainsi que le système très astucieux d'aspiration qu'il avait inventé avec une seringue de 50 ml modifiée. Il me dit aussi l'importance de mettre la femme en confiance et comme il ne parlait pas un mot de français, je servis d'interprète pour expliquer ce qui allait être fait puis pour tous les échanges qui eurent lieu entre la jeune fille et lui tout au long de l'opération. Puis en pratiquant l'avortement sans aucune anesthésie, il expliqua quelques principes simples : Etre rigoureux sur la stérilité en utilisant des canules stérilisées et à usage unique et en évitant de toucher les parois vaginales ou l'exocol avec la canule (technique du « no touch ») ; établir une relation de confiance avec la femme ; avoir des gestes doux et progressifs ce qui évite d'avoir recours à une dilatation cervicale ; surtout ne pas

introduire d'air dans la cavité utérine ; bien sentir la contraction utérine sur la canule une fois l'aspiration terminée ; bien vérifier que l'intégrité du produit de conception avait été extrait. Indépendamment des émotions qui me submergeaient, j'avais le sentiment de vivre un grand moment, tout était dit. En quelques minutes, Karman m'avait montré que l'avortement pouvait être quelque chose de simple, inoffensif et non traumatisant pour les femmes.

Devant prendre son avion 3 heures plus tard, Karman me demanda de rester en contact avec la jeune fille et m'expliqua ce qu'il conviendrait de faire en cas de douleur ou de saignement. Le voyage vers Orly avec Kenizé Mourad et lui fut aussi rapide qu'intense, entre rires et paroles, nous étions tout excités. J'avais tant de questions à poser. Karman me donna 2 seringues en m'expliquant comment les adapter ainsi que quelques canules et l'adresse de Rockett en Grande Bretagne pour s'en procurer d'autres.

La réunion suivante du GIS fut agitée. Quand je racontais ce que j'avais vu et que j'évoquais la possibilité de nous organiser pour faire des avortements, je me fis traiter au mieux de doux dingue et au pire de mec vraiment dangereux. Mais c'était compréhensible, nous avions tous comme principale vision de l'avortement, l'expérience de ses complications que nous vivions si douloureusement dans nos services hospitaliers. L'avortement, c'était avant tout la peur, nous étions ignorants. Mais le choc de ce que m'avait montré Karman était trop fort et deux événements nous ont fait progresser. Le premier fut de découvrir, en lisant la littérature médicale internationale, que ce qui nous était enseigné en France sur l'avortement était totalement faux ou au minimum nous cachait l'essentiel. En effet dès 1972, les journaux médicaux les plus prestigieux comme le Lancet(1), le British Medical Journal (2) ou l'American Journal of Obstetric and Gynecology (3) publièrent des articles confirmant que tout ce que j'avais vu chez Delphine Seyrig était vrai. Le deuxième événement fut le voyage à Grenoble où nous avons rencontré le groupe de jeunes médecins et d'étudiants en médecine qui pratiquaient déjà la technique par aspiration et commençaient à acquérir une solide expérience qu'ils nous ont aussi transmise.

Et à notre tour nous nous y sommes mis avec une triple volonté :

- Répondre à la demande des femmes en faisant évoluer notre pratique. Une pratique où la décision de l'acte n'appartenait plus au médecin mais à la femme, une pratique où le sens et les conditions de la réalisation de l'acte étaient plus importants que la technique.
- Sortir la pratique médicale de l'avortement de la clandestinité et contribuer à rendre caduque la loi interdisant l'avortement, d'où l'idée de manifeste.
- Démontrer que l'avortement pouvait être un acte techniquement simple et inoffensif, d'où notre décision de publier les résultats des 100 premiers avortements pratiqués par le GIS, ce que nous fîmes en même temps que la publication du manifeste et qui contribua sans doute à crédibiliser notre discours.

Et puis ce furent l'extension de la pratique, et le manifeste, et Histoires d'A, et le MLAC, et le vote de la loi, et la création des centres d'IVG... et l'ANCIC, mais cela c'est une autre histoire.

Pierre Jouannet, Médecin, ancien responsable du laboratoire de Biologie de la Reproduction de l'hôpital Cochin

1 KARMAN H et POTTS M. Very early abortion using syringe as vacuum source. Lancet 1972, May 13, 1(7759), 1051-2

2 BUCKLE AER et ANDERSON MM. Implementation of the abortion act: Report on a year's working of abortion clinics and operating sessions. Br Med J. 1972, 3, 381-4

3. BERIC B, KUPRESANIN M, HULKA JF. The Karman catheter: a preliminary evaluation as an instrument for termination of pregnancies up to twelve weeks of gestation. Am J Obstet Gynecol. 1972, 114, 273-5

LE MILITANTISME NAIT DU VECU

Pour cette jeune anglaise arrivant en France en 1959 que j'étais, jeune mariée après des études de sociologie et d'économie politique en Grande Bretagne, je découvrais ahurie, l'absence totale d'accès à la contraception en France. C'est en écrivant une lettre désespérée au journal Marie Claire que je pus trouver le tout jeune Mouvement Français pour le Planning Familial. Quelques années plus tard, je suivis la formation de conseillère conjugale au MFPPF.

Je commençais alors à accueillir et à informer les femmes qui venaient chercher de quoi « limiter les naissances ». Pour beaucoup d'entre elles, déjà mères de plusieurs enfants, une nouvelle grossesse était un fardeau et un piège à miner le couple.

Les conseillères ne pouvaient que les écouter et leur expliquer comment se faire prescrire, obtenir et utiliser un diaphragme - mais c'était un immense soulagement pour beaucoup d'entre elles. La loi Neuwirth de 1967 ne vit une partie de ses décrets d'application publiés que des années plus tard.

Dans l'ambiance de révolte, qui en 1967 grondait dans la jeunesse, arrivaient aussi au Planning des demandes d'information sur la contraception et sur la sexualité venant directement de lycéens, jeunes travailleurs et étudiants ; et occasionnellement de quelques enseignants plus courageux que les autres, fondant une des missions pérennes du MFPPF, à laquelle j'ai participé activement.

Parmi les femmes qui venaient au Planning, se trouvaient souvent celles qui, en larmes, disaient « mais je suis déjà de nouveau enceinte ». La seule réponse qu'avaient officiellement le droit de donner les conseillères était l'insupportable « Madame, vous reviendrez lorsque vous ne serez plus enceinte » et il fallait les regarder repartir. Elles repartaient tristement... Les chiffres de mortalité par avortement clandestin restaient très confidentiels....

Le MFPPF s'engagea donc en 1972 dans la lutte pour le droit à l'avortement, avec le MLAC, la méthode Karman, les départs en Angleterre et ailleurs, et les « manifs » chaleureuses où se retrouvaient des femmes venant de toutes les organisations engagées dans la même lutte, et parfois venant uniquement pour elles-mêmes. (Il y eut quelques « amenées au poste de police » quand même).

La Loi Veil passée, les CPEF enfin ouverts (j'ai aidé à la mise en place de celui de Yerres), il était possible de répondre à au moins une partie des demandes des femmes tout en luttant pour l'amélioration de la législation et pour une application plus complète des décrets d'application. Le MFPPF qui écoutait les femmes, entendait plus clairement derrière leurs paroles des souffrances qui avaient été occultées par l'urgence des problèmes des grossesses non désirées : des violences, des viols, des « expériences » datant de l'enfance qu'on n'exprimait pas clairement...

Différentes associations ont créé le Collectif Féministe contre le Viol – j'ai été parmi les écoutantes à la ligne verte téléphonique. Ces associations effectuaient déjà un travail intense sur l'accueil des femmes victimes. Mais nous avons été sidérées par l'afflux d'appels. Un peu plus tard, a eu lieu la première émission de télévision parlant clairement du viol par inceste. On donnait ce numéro vert. Nous avons appris à sensibiliser les professionnels, les enseignants, les parents, à l'écoute et l'accueil des victimes de viol et à la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants, et en même temps dans les établissements scolaires à entendre et à aborder ce genre de problèmes avec les jeunes.

Dans l'Essonne, la création de l'Infobus en 2002 a été le début d'un partenariat fort entre le Conseil général et le MFPPF ; cela a été suivi par la mise en place du Comité départementale de coordination et d'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Dans ce cadre, j'ai participé à la création et à la réalisation de formations départementales auprès des équipes de l'Education nationale et des professionnels médicaux sociaux du Conseil général. Cela m'a permis de transmettre ma longue expérience de militante MFPPF, conseillère conjugale et familiale en CPEF, sur l'écoute et l'échange avec les jeunes, leur vécu, leurs questions sur la sexualité et la contraception. Cette transmission a été le point culminant d'un investissement de 40 ans dans le MFPPF, (dans l'association MFPPF 91 mes responsabilités m'ont également amenés à former de jeunes militantes) et me donne la satisfaction de savoir que malgré les problèmes majeurs auxquels sont encore confrontés celles et ceux qui continuent ces luttes, une jeune génération continue d'avancer.

Elena Neubert

APPROPRIATION LÉGITIME D'UNE PRATIQUE ILLÉGALE

1 - AVANT LA LOI : le M.L.A.C. à Belleville-Ménilmontant

Le contexte :

Dès 1972, un mouvement national, animé par le réseau féministe, les médecins du GIS, des militant(e)s du planning familial et d'organisations d'extrême gauche était en train de prendre de l'ampleur.

A Paris dans le 20^e, où je vivais depuis un an et où j'étais institutrice, nous étions plusieurs à être déjà ancré(e)s dans la vie de quartier à travers des luttes auxquelles nous apportions notre soutien : grèves de loyer de travailleurs africains, grèves de la faim pour l'obtention de la carte de travail, résistance aux expulsions et occupations de maisons, et aussi soutien aux luttes de Lip et du Larzac.

C'est très spontanément et sans aucune hésitation que je me suis engagée dans ce mouvement pour la liberté de l'avortement qui concernait les femmes, toutes les femmes, et donc aussi moi-même !

Une coordination parisienne avait été mise en place avec le G.I.S., pour organiser des accompagnements en Hollande et en Angleterre.

Avec plusieurs copines, j'ai participé aux permanences parisiennes qui avaient lieu à Jussieu, puis, devant l'affluence et le débordement, nous avons décidé de tenir des permanences dans notre quartier, dans la rue : sur les marchés de Belleville, Ménilmontant, Pyrénées, Gambetta, nous avions des panneaux et des tracts, sur lesquels nous dénoncions ce que subissaient les femmes, revendiquions la liberté de désirer un enfant ou non, expliquions la méthode Karman par aspiration sur un tableau, annoncions nos actions et nos permanences.

Les débats dans la rue étaient vifs, parfois violents, nous nous faisons souvent traitées de tous les noms, mais à chaque fois des femmes s'adressaient à nous en chuchotant pour nous demander de les aider. Elles avaient peur, elles avaient honte, mais elles venaient : nous avons alors décidé d'organiser des permanences chez nous, nos adresses personnelles étant affichées sur un planning.

Très vite, ces permanences sont devenues non seulement un lieu d'écoute et d'accompagnement, mais aussi un lieu d'échange et de solidarité.

Des femmes de tous les milieux s'y retrouvaient : des ouvrières, des commerçantes, des femmes de flics et de pompiers, des femmes de confession juive, musulmane ou chrétienne, des animistes, des bourgeoises et des babas, des femmes « adultères », des mères avec leur fille mineure, des femmes qui voulaient toute la même chose : résoudre leur problème dans la dignité et sans risquer leur vie.

Les voyages pour avorter à l'étranger devenaient compliqués à organiser, les conditions n'étaient pas bonnes, il y avait de grandes tensions car la demande était trop grande, les médecins du G.I.S. étaient débordés, et des femmes disaient finalement préférer aller se faire poser une sonde par une « faiseuse d'ange » du quartier, ou dans une clinique parisienne pour celles qui en avaient les moyens.

C'est sans doute ce qui nous a décidé à apprendre à pratiquer nous-mêmes la méthode Karman avec une infirmière, Sylvie, qui faisait partie de notre groupe et qui avait elle-même appris avec la gynécologue Joëlle Brunerie.

Nous avons de bonnes relations avec plusieurs médecins du quartier, auxquels nous pouvions nous adresser si nous avons besoin de leurs conseils, qui nous faisaient des ordonnances, et auxquels nous adressions des femmes qui pouvaient ainsi consulter un médecin ami. Et de leur côté, des médecins nous envoyaient des femmes !

La pratique :

Un groupe se formait autour d'une ou deux personnes ayant appris la méthode Karman auprès d'une infirmière ou d'un médecin.

Le matériel était acheté au BHV médical grâce à l'ordonnance d'un médecin sympathisant. L'argent venait des militant(e)s eux-mêmes puis de ce que les femmes avortées étaient invitées à donner pour aider les suivantes.



Les avortements se passaient soit chez les femmes soit chez l'une des participantes du groupe.

L'équipe comprenait toujours au moins deux personnes, l'une plus occupée de technique, l'autre d'accompagnement. Il n'y avait pas d'anesthésie, mais une prémédication pour prévenir un choc vagal.

Tous les instruments utilisés étaient stérilisés et maniés selon les règles de l'asepsie transmises par les plus anciennes.

Le moment de l'aspiration était souvent douloureux, mais heureusement assez bref. L'accompagnement de l'avortement aidait la femme à mieux vivre non seulement la douleur physique mais aussi le stress, la culpabilité, les situations difficiles dont elle pouvait parler avec d'autres femmes. L'avortement terminé, on prenait le temps de parler, on expliquait comment allaient se passer les suites, la vigilance à avoir et les médicaments à prendre, et on décidait ensemble d'une date pour se revoir.

Nous proposons aussi aux femmes de revenir pour soutenir d'autres femmes, accueillir et tenir des permanences, apprendre la pratique à leur tour et faire partie de notre groupe.

Plusieurs copines très engagées dans le MLAC par la suite ont d'abord été des femmes venues pour se faire avorter.

Les problèmes :

Côté répression, étrangement, il n'y a jamais eu d'ennuis : Est-ce parce qu'il y aurait eu des consignes, venant du Ministère de la Justice, pour ne pas poursuivre les personnes qui faisaient des avortements sans but lucratif ? On se battait tout de même pour obtenir une loi !

Côté médical, il y a eu des moments de stress, on a pu se trouver face à un début d'hémorragie, due à une cause ou une autre, qui a pu être prise en charge et traitée en allant consulter un médecin sympathisant. Parfois, on avait commencé une aspiration, et nous nous apercevions qu'on ne pouvait pas la terminer car la grossesse était plus avancée que prévu : cela pouvait arriver, parce que l'échographie n'existait pas, que le toucher vaginal n'indiquait pas précisément l'avancement de la grossesse et que des femmes se « trompaient », volontairement ou non, sur leurs dates de dernières règles.

Alors nous accompagnions les femmes à l'hôpital pour réclamer un curetage (puisque à l'époque les hôpitaux ne pratiquaient pas les aspirations), en montrant le contenu de ce qui avait été aspiré et recueilli dans un bocal.

Ces déclenchements d'aspiration, il nous est aussi arrivé de les pratiquer en toute conscience, quand la grossesse d'une femme était trop avancée et que nous voulions obliger l'hôpital à respecter la volonté de la femme : nous avons ainsi plusieurs fois occupé les urgences de l'hôpital Tenon pour arriver à nos fins et soutenir une femme jusqu'à ce que les médecins fassent leur travail.

Nous étions totalement engagées et nous partagions avec les femmes quelque chose de très intime, animées par un courage collectif.

Notre pratique était illégale, mais nous la savions légitime.

Il y a une dizaine d'années, dans le cadre de mon travail dans un foyer de femmes, j'ai rencontré Simone Veil, avec qui j'ai reparlé de cette période : elle a reconnu que la pratique de la méthode Karman, par les médecins mais aussi par les femmes, avait été un moyen de pression déterminant pour que la loi soit votée.

Ce que je pense maintenant, c'est que, bien au-delà d'un moyen de pression, cette pratique, investie de façon collective avec en même temps une prise de responsabilité individuelle, a profondément transformé notre rapport au pouvoir médical, au pouvoir tout court.

Après le vote de la loi Veil, en février 1975, nous avons continué la pratique quelques mois, car la loi était loin d'être appliquée, puis nous avons arrêté pendant un temps car nous avions besoin de prendre du recul et de réfléchir, dans un contexte qui avait changé.

2 - APRÈS LA LOI : le Groupe Femmes de la Place des Fêtes

Plusieurs d'entre nous se sont retrouvées en 1976 dans des activités du quartier de la Place des Fêtes, au sein et autour d'une maison accueillant des collectifs comme une « boutique de droit », un comité de lutte d'objecteurs de conscience, des groupes de jeunes du quartier, une crèche parallèle, une « cantine » ... et un groupe de femmes. Ce qui nous animait et nous réunissait, c'était l'idée de prendre nos affaires en main de façon collective.

Ne pas abandonner notre corps au pouvoir médical.

Le Groupe de Femmes Place des Fêtes a soutenu le MLAC d'Aix au moment du procès qui a eu lieu en mars 1977 (texte joint du témoignage que j'avais fait devant le tribunal à l'époque).

Une partie du groupe, rejoint par les militantes du M.L.A.C. qui avaient essayé de faire pression sur les hôpitaux pour l'application de la loi, a décidé de reprendre la pratique des avortements, en même temps que l'organisation de consultations collectives, où nous apprenions à nous examiner, diagnostiquer des problèmes gynéco, poser des stérilets ou suivre des grossesses et des accouchements, aidées par des médecins et sages femmes, dont la plupart travaillaient à la Maternité des Lilas.

Cette démarche pour connaître notre corps et ne pas l'abandonner au pouvoir médical était issue de la pratique de l'avortement par certaines d'entre nous, mais aussi de l'influence de groupes féministes américains, comme le groupe de Boston, dont le livre "Notre corps, nous-mêmes", avait été traduit en français en 1977.

Nous constatons que la plupart des hôpitaux, à part quelques lieux comme les Lilas, les Bluets, ou Louis-Mourier à Colombes, tardaient à installer une pratique correcte des avortements.

Nous constatons que notre pratique était plus à l'écoute des femmes et moins traumatisante que celle des médecins. Alors pendant toute cette période, jusqu'au vote définitif de la loi Veil en 1979 nous avons continué à pratiquer, à accompagner, à nous former, à nous réunir et aussi à manifester.

Puis, au fur et à mesure que se mettaient en place plus de moyens pour les IVG, et que se créaient des centres d'orthogénie, la vie collective du groupe s'est dispersée.

Celles qui continuaient à pratiquer des avortements se sentaient devenir des « techniciennes » face aux femmes : nous avons arrêté.

Certaines ont eu des enfants, ont accouché chez elles entourées par les copines du groupe, et certaines sont devenues sages-femmes...

La plupart ont gardé ces liens qui restent quand des choses profondes de la vie et de sa transformation ont été partagées.

3 - AUJOURD'HUI : 40 ANS PLUS TARD...

Plusieurs d'entre nous ont participé à la création et aux actions du collectif des femmes et des associations du 20^e qui s'est mobilisé pour la ré-ouverture du centre IVG de Tenon.

Nous avons abandonné notre corps au corps médical.

Nous avons baissé la garde. Nous avons un peu oublié.

Je sais combien les actions collectives peuvent être créatives et porteuses de changement, mais je sais aussi que tout ce qui a été acquis par les luttes de femmes peut être remis en cause à chaque instant par l'ordre moral et le pouvoir patriarcal.

Aujourd'hui, ce que je voudrais transmettre aux jeunes femmes, pour qu'elles s'en saisissent, si elles le désirent, c'est la restitution exacte d'une pratique militante qui, au-delà de ce pourquoi on se bat, nous révèle à nous-mêmes et transforme physiquement, intellectuellement, et définitivement, notre rapport au pouvoir et à l'émancipation.

Anne Joubert – Mai 2012

Texte rédigé à partir d'une intervention lors d'une initiative du Collectif Tenon dans le 20^{ème} à Paris le 29 janvier 2012, intervention préparée collectivement avec Anne Bastide, Brigitte Daudu et Claudine Gerry, anciennes du MLAC 20^{ème} et du groupe place des Fêtes.

PROCES D'AIX le 10 mars 1977



Six femmes, militantes du MLAC d'Aix sont inculpées « d'exercice illégal de la médecine » suite à une plainte déposée par le père d'une jeune fille de 17 ans qui avait été avortée par le MLAC d'AIX et qui avait dû être hospitalisée.

Lors de ce procès les prévenues revendiquent une responsabilité collective.

Cinq d'entre elles sont condamnées à 2 mois d'emprisonnement avec sursis, la sixième à 1 mois d'emprisonnement avec sursis également.

Un documentaire « Regarde elle à les yeux grand ouverts », réalisé en 1980 par Yann Le Masson retrace l'histoire du MLAC d'Aix.

www.ubest1.com

TÉMOIGNAGE D'ANNE PONCIN AU PROCES D'AIX

Je témoigne au nom de 50 femmes de Paris qui ont comme moi pratiqué des avortements, et qui, actuellement sont profondément d'accord avec la pratique et la lutte des femmes du MLAC d'AIX.

Nous nous sentons inculpées au même titre qu'elles.

Nous avons dans des conditions analogues à celles du MLAC d'Aix, répondu à des demandes d'avortement : nous avons fait des permanences, dans les différents quartiers et banlieues de Paris, où nous avons accueilli collectivement les femmes, nous avons appris à pratiquer des avortements, nous avons appris à d'autres, toujours de façon collective ; petit à petit, les femmes qui étaient avortées ont pris en charge ce mouvement, ont organisé elles-mêmes les permanences, chez elles parfois, par roulement, ont appris elles-mêmes, se sont senties solidaires de toutes les autres.

Quand les femmes étaient enceintes de plus de dix semaines et que nous ne pouvions pas faire nous-mêmes l'avortement, nous avons toujours trouvé des solutions ensemble. Nous sommes allées à l'hôpital, qui nous a toujours renvoyées et obligées à prendre des risques : « Revenez, disaient-ils, si vous saignez, on pourra peut-être vous faire quelque chose ! » Chaque semaine, nous allions au moins une, deux fois, à l'hôpital avec des femmes ; avec certaines d'entre elles, nous avions finalement décidé de déclencher leur avortement, et de les accompagner tout de suite à l'hôpital. Nous l'avons toujours fait ouvertement, et l'hôpital nous a toujours dit ouvertement : « Prenez des risques ! »

A l'hôpital Tenon, dans mon quartier, les médecins avaient pris l'habitude de nous voir arriver avec un bocal contenant des débris placentaires, afin d'être bien assurés que nous avions fait le début de leur travail. Et c'était à nous ensuite de soutenir les femmes, de soutenir leur moral, de faire pression pour qu'on ne les garde pas une semaine sans rien leur faire, pour qu'elles ne soient pas renvoyées telles quelles sans intervention, sans vérification, avec parfois un fœtus mort dans le ventre !

C'était à nous de surveiller, de contrôler, l'hôpital n'a vraiment jamais été un lieu de sécurité, mais un lieu d'humiliation et une structure irresponsable vis-à-vis de la santé des femmes.

Et maintenant ? Que nous propose l'hôpital ?

A l'hôpital, à Paris et dans la région parisienne en particulier, la plupart des médecins ne savent même pas, ne veulent pas non plus pratiquer la méthode par aspiration, alors qu'ils savent que c'est moins dangereux.

A l'hôpital, on utilise des instruments en métal qui abiment notre utérus.

A l'hôpital, on nous fait payer très cher.

A l'hôpital, on ne nous demande pas notre avis quant à l'anesthésie, alors qu'il est reconnu que l'anesthésie représente un danger, bien plus que l'aspiration par elle-même.

A l'hôpital, on est toujours considérées comme des pestiférées, quand on est là pour avorter, même si on dit maintenant « interruption de grossesse » !

A l'hôpital, on ne peut presque jamais avorter dans des délais souhaitables, parce qu'on nous fait traîner jusqu'à la dernière limite ! Et quand le délai est dépassé, quand justement on ne peut plus se contenter d'une aspiration avec une petite canule et sans anesthésie, qui peut se faire en dehors de la structure hospitalière, quand justement on a besoin de cette structure, de son matériel, de l'anesthésie, du curetage, d'une surveillance médicale plus importante, alors L'HOPITAL N'EST PLUS LA, et nous sommes à nouveau acculées à l'illégalité : les cliniques et les avortements à 3.000 F. pour celles qui peuvent, et la sonde pour les autres !

L'hôpital ne répond pas à notre demande.

L'hôpital est coupable.

A l'hôpital il n'y a aucun moyen pour nous de contrôler ce qu'on nous fait, les erreurs des médecins, les fautes professionnelles, le trafic financier, les pressions morales, car, à l'hôpital, le contrôle se fait par en haut. Exemple : quand une femme avorte à l'hôpital, on lui fait signer un papier déchargeant les médecins de toute responsabilité ; elle ne pourra rien réclamer, même si l'avortement est mal fait ou pas fait du tout...

Ce que nous avons acquis justement, dans cette pratique du MLAC, entièrement contrôlée par les femmes, c'est le contrôle par en bas, par tout le monde ; c'est cela notre vraie sécurité.

Cette inculpation que vous faites est une violence contre ce que nous avons acquis et contre l'espoir que nous a donné cet acquis. Les femmes d'Aix représentent pour nous cet espoir et plutôt que de nous faire peur, ce procès nous révolte et ravive notre volonté de continuer à transformer ce qu'on a commencé à transformer. Personne n'a de droit de propriété sur ce qui se passe dans notre être et dans notre tête, personne d'autre que nous-mêmes ne peut décider de nos problèmes de femme, et cela nous ne sommes pas prêtes à y renoncer.

Nous nous sommes rendues compte que nous prenons de la force, non pas seulement en revendiquant, en demandant, en suppliant mais en commençant par trouver nous-mêmes des solutions, en apprenant à avoir confiance en nous-mêmes. C'est comme cela que nous exerçons une pression. Une solidarité immense s'est révélée dans la région parisienne depuis l'annonce de ce procès, et non seulement une solidarité, mais une volonté de continuer, d'élargir et de renforcer le mouvement représenté par le MLAC d'Aix, dont la pratique d'avortement collective par des femmes fait évidemment partie.

Le président m'a posé deux questions : «Etes-vous militante du MLAC ?». J'ai répondu : «Oui nous en sommes toutes». «Pratiquiez-vous des avortements avant ou après la loi Veil ?». J'ai répondu : «Avant et après».

Ont signé ce témoignage :

P.A. paris 20^e employée de bureau – A.B. pré st gervais dactylo – S.B. paris 11^e employée de bureau – J.C. montreuil sans profession – C.C. paris 11^e enseignante – M.C. paris 18^e sans profession – A.C. paris 12^e employée de bureau – A.C. nanterre enseignante – T.C. montreuil VRP- E.C. eaubonne enseignante – S.C. paris 6^e puéricultrice – S.D. paris 3^e sans profession – MC.D. pré st gervais orthophoniste – S.d'E. paris 20^e chomeuse – M.D. paris 12^e employée de bureau – G.D. paris 20^e enseignante – J.F. montreuil auxiliaire-puéricultrice – C.F. paris 19^e fonctionnaire – A.F. paris 14^e enseignante – I.G. montreuil surveillante – F.G. eaubonne commerçante – C.G. paris 20^e enseignante – B.G. paris 10^e aide-comptable – E.G. paris 4^e employée de bureau – M.L. paris 3^e éducatrice – D.L. paris 5^e comptable – D.L. paris étudiante – N.L. paris 19^e habilleuse – L.L. eaubonne enseignante – S.M. paris 3^e animatrice – S.M. paris 12^e sans profession – A.M. paris 20^e chomeuse – P.M. paris 19^e infirmière – S.M. pré st gervais caissière – S.N. paris 14^e enseignante – A.O. sevrans enseignante – M.P. paris 20^e employée de bureau – B.P. paris secrétaire – MJ.P. paris 3^e ouvrière couturière – A.P. la Celle Saint Cloud enseignante – C.P. paris 20^e urbaniste – J.S. paris 2^e enseignante – A.S. eaubonne éducatrice – G.S. paris 20^e enquêtrice – C.T. paris 20^e chomeuse – A.T. st germain les arpajon stagiaire AFPA – C.V. paris 15^e enseignante – D.V. paris 3^e enseignante – J.W. paris 14^e médecin – B.W. pré st gervais enseignante – N.W. argenteuil infirmière – C.X. paris 10^e employée de bureau – N.Z. paris 19^e élève infirmière psychiatrique

L'OUVERTURE D'UN CENTRE IVG EN 1975

Propos de **Jacqueline Saintin**, infirmière au centre de Contraception et d'IVG de l'Hôpital Louis Mourier à Colombes dès son ouverture, recueillis par Emmanuelle Lhomme.

J'ai participé à l'ouverture du Centre IVG de Colombes à l'Hôpital Louis Mourier en Octobre 1975 dès le vote de la loi Veil.

J'étais auparavant infirmière de bloc à l'Hôpital Communal de Neuilly.

Avant le vote de la loi, je militais au MLAC de Gennevilliers qui était assez important et regroupait des féministes, femmes et hommes, des militants du PSU et des mouvements d'extrême gauche.

La mairie de Gennevilliers sous la pression du MLAC avait mis à notre disposition un local où nous pouvions accueillir collectivement les femmes qui désiraient une IVG, sur le modèle de ce qui se faisait à Paris au Jardin des Plantes.

Nous donnions une information sur la méthode Karman et sur la contraception.

Les IVG se faisaient illégalement trois à quatre fois par semaine dans un cabinet médical de médecins récemment installés à Gennevilliers. Elles étaient réalisées sans anesthésie pour des femmes ayant de petites grossesses, les femmes ayant une grossesse plus avancée étaient dirigées vers la Hollande.

L'ouverture d'un centre officiel à l'hôpital était le but recherché.

Dès le vote de la loi, le Docteur Patrick Nochy, chef de clinique en Médecine Interne à l'Hôpital Louis Mourier a fait pression sans relâche sur la direction de l'hôpital avec le MLAC pour obtenir des locaux, du personnel et du matériel. La direction a finalement imposé l'ouverture du centre à l'ensemble de la communauté médicale.

Le CIVG était sous la responsabilité du médecin-chef du service de réanimation, le Dr Costes, anesthésiste ; tous les autres chefs de service l'ayant refusée. Le Dr Costes lui connaissait le devenir des femmes hospitalisées en réanimation suite à des tentatives d'avortement parce qu'il les accueillait dans son service avant la loi.

J'ai été embauchée à l'ouverture du centre ainsi que des médecins vacataires du MLAC.

Puis une aide soignante, une assistante sociale et une secrétaire volontaires de l'hôpital ont été intégrées à l'équipe. Très rapidement une seconde infirmière a été embauchée.

Le centre était situé au bout de l'aile de la maternité mais séparé par des portes construites à cet effet, avec une entrée indépendante : le chef de service de la maternité de l'époque était opposé à l'avortement et ne voulait pas voir passer le « péché », ni les femmes, ni le chariot de linge, ni les plateaux repas...

Le centre fonctionnait d'une façon autonome et collective tant sur la gestion du personnel que de l'activité.

Nous pratiquions des IVG par méthode Karman sans anesthésie et quelques IVG sous anesthésie générale. Certains anesthésistes de l'hôpital acceptaient de venir dans le centre pour faire les AG mais souvent à reculons.

Les femmes ayant eu une AG restaient la nuit dans le centre, une personne restait alors pour les accompagner : soit une aide soignante volontaire de l'hôpital (toujours la même !) soit une infirmière du centre, bénévolement.

Nous fonctionnions sur rendez-vous avec un accueil collectif regroupant jusqu'à 10 ou 12 personnes, où nous informions sur l'IVG et la contraception.

L'équipe a refusé dès le début de mettre en place des entretiens avec des conseillères conjugales et familiales ; ces entretiens étaient faits par les infirmières, la secrétaire ou l'assistante sociale : les femmes étaient reçues individuellement avant la consultation médicale pour remplir le dossier et discuter...

Puis il y avait le rendez-vous d'IVG et la consultation de suite 15 jours après. Les patientes étaient très nombreuses à revenir en consultation de suite.

Le centre était ouvert 5 à 6 jours par semaine dès le début avec une vacation médicale matin et après midi permettant de réaliser 4 à 5 ivg par jour. Immédiatement, l'activité a été très importante, le personnel ne comptait pas ses heures...

Il y a eu aussi une consultation de contraception masculine avec réalisation de vasectomies ; des séances d'information dans les collèges et foyers de travailleurs.

L'équipe permanente s'est peu à peu étoffée avec des étudiantes en médecine faisant fonction d'infirmière qui sont venues se former à la méthode Karman et qui une fois thésées, ont pris des vacances dans le centre, permettant un renouvellement rapide des premiers médecins.

Puis les pratiques ont évolué : l'anesthésie locale s'est imposée, les accueils collectifs ont disparu ainsi que notre pratique de l'anesthésie générale au centre. L'IVG médicamenteuse a fait son apparition beaucoup plus tard...

DOSSIER : HISTOIRES D'A.

Histoire des mouvements anti-avortement en France

Les réactions des professionnels et des associations féministes ainsi qu'une législation adéquate ont fait échec à la stratégie des « commandos anti-avortement »

I - Origine des mouvements anti-avortement

L'opposition à une solution médicalisée de l'avortement volontaire en France ne date pas de 1987, premières attaques de centres hospitaliers où se pratiquent des IVG.

Dès 1970, les premières actions des féministes pour obtenir la suppression de la loi de 1920 suscitèrent de vives réactions des milieux conservateurs : le 5 mars 1971 eut lieu le premier congrès de « Laissez les vivre » fondé par J. Lejeune. Ses sympathisants débutent les actions de lobbying et les militants molestent les femmes en partance pour les Pays Bas à la gare du Nord à Paris.

Les mouvements anti-avortement vont se multiplier dès 1980 et des associations hostiles au contrôle des naissances cherchent à dissuader les femmes d'avorter en profitant de l'obligation de l'entretien préalable (spécialité de « Grossesse Secours »). Ils créent des permanences téléphoniques, des maisons d'accueil et en 1987, inaugurent les actions violentes des commandos.

Ces actions bénéficient du soutien de trois groupes idéologiques :

1 - Les mouvements dits « pro-life » venus des Etats Unis :

Des attentats criminels eurent lieu sur le territoire américain. Thierry Lefèvre fonde « la Trêve de Dieu » et introduit les techniques d'envahissement des établissements pratiquant des IVG ; les américains assurent la formation des militants, le financement des actions et le matériel de propagande.

2 - L'intégrisme religieux français.

L'Opus Dei, organisation internationale, recrute des intellectuels, des politiques, des chefs d'entreprises ; Jean-Paul II soutient et place ses hommes, et en 1994 crée l'académie Pontificale pour la vie.

Lors des procès instruits sur plainte des établissements envahis, les prévenus reçoivent le soutien des plus respectés des Evêques de France, alors que ceux-ci ont désapprouvé les méthodes des commandos et que la majorité des catholiques est pour le libre choix.

3 - La droite politique le plus souvent extrême, avec le soutien du Front National.

Déjà opposés aux luttes féministes, le FN assure sa présence militante lors des actions publiques ; personnalités et élus se retrouvent membres fondateurs et membres actifs.

Dans les publications anti-IVG, les idéologues antisémites relativisent l'extermination des juifs dans les camps ; la destruction des « enfants à naître », identifiés aux juifs européens serait qualifiée de génocide ; les chiffres de victimes et les différentes exactions comparables à la réalité des camps. L'Union Nationale de l'Europe Chrétienne ose même organiser des pèlerinages à Auschwitz en mémoire des fœtus.

Au sein de la droite classique, pour rendre difficile l'application de la loi Veil et limiter les moyens de planifier les naissances, se constitue un groupe parlementaire « pro vie » animé par Christine Boutin ; des personnalités ne cachent pas leur sympathie et soutiennent la Fondation Lejeune (notamment le Ministre de la Santé).

Au niveau local, des maires prêtent des salles pour diffuser le film réalisé en 1984 «Le cri silencieux » ; court métrage qui ne fut interdit que vers 1993 par la 17eme chambre correctionnelle de Paris.

II - Les « commandos » contre les établissements hospitaliers.

Dans la stratégie de ces mouvements, 1987 marque le passage à l'action violente avec une première action à l'hôpital Tenon (Tiens, Tiens ! Quelle persévérance !)

1 - Les actions

Plus de 100 actions ou manifestations contre les établissements publics ou privés ont eu lieu depuis 1987. Le déroulement est toujours le même : manifestation de harcèlement des femmes et du personnel, occupation des locaux, dégradation du matériel, consultation des dossiers, enchaînement des envahisseurs avec des cadenas et antivols de vélos. Selon les groupes, l'occupation est plus ou moins violente. La durée de l'opération est variable en fonction de la rapidité avec laquelle est appelée la police et l'empressement de celle-ci à dégager les locaux et à relever les identités des agresseurs, selon les instructions du Ministre de l'Intérieur.

La complication des procédures, le désarroi des professionnels violemment agressés sur leurs lieux de travail et le refus de faire de la publicité à ceux qui nous paraissaient une poignée d'excités minoritaires, expliquent le retard des institutions à réagir.

C'est sous la pression des mouvements féministes que les pouvoirs publics vont prendre des mesures car ils craignaient le retour du désordre (Première contre manifestation féministe le 8 décembre 1990). Sollicitée par le Mouvement Français pour le Planning Familial et les mouvements de défense du droit à l'avortement réunis en une « Coordination pour la défense du droit à l'avortement et la Contraception », (CADAC) la députée Véronique Neiertz rencontre les associations et les professionnels et crée une commission interministérielle. Les Ministre de l'Intérieur et celui de la santé adressent une circulaire aux directeurs d'Hôpitaux pour les enjoignent de prendre des mesures de sécurité et de porter plainte. (La loi Neiertz n'était pas encore votée)

2 - Les procédures

Ce n'est qu'en 1990 que ces actions accompagnées de dégradations de matériel donnent lieu à la première plainte de l'institution à l'hôpital St Louis ; celle-ci, comme beaucoup d'autres émanant des directeurs et de l'Assistance Publique sera classée sans suite par le Parquet ; dans les prétoires, les prévenus font leur propagande et les procureurs demandent l'indulgence ; les associations engagées dans la défense du droit à l'avortement voient leur plainte rejetée.

[La loi du 27 janvier 1993 crée le délit spécifique « d'entrave à l'IVG » \(loi Neiertz\)](#)

Elle va permettre aux associations de se porter partie civile. Les réquisitoires deviennent plus sévères devant la multiplicité des récidives et les tribunaux vont pouvoir sanctionner les délits.

La défense réorganise sa stratégie :

a) La défense cherche à faire reconnaître par les juges :

- Que le fœtus, qualifié d'« enfant à naître » est une personne juridique, d'autant que les traités internationaux garantissent le droit à la vie.

Cette reconnaissance rendrait l'IVG illégale dans son principe même

- Que la loi Veil est non conforme à la convention de Genève du 25 sept 1926 relative à l'esclavage.
- Qu'ils ont agi en « état de nécessité » en plaidant la légitime défense et l'obligation d'assistance à personne en danger tant sur l'enfant à danger naître que sur la femme

b) Ils contestent la légalité des IVG pratiquées :

- par la non conformité des « actes préalables » prévus par les articles L-162-3 à 8 de la loi Veil.
- la non réalité de l'état de détresse.

Ils demandent vérification et production de dossiers médicaux.

c) Ils plaident la liberté d'expression par les manifestations dans les locaux médicaux et les salles d'opération. La jurisprudence a répondu précisément à chaque argument et les a rejetés dans leur totalité.

Les grandes Conventions Internationales ne se prononçant pas sur le statut de l'embryon, la sagesse du pouvoir judiciaire fut de ne pas se substituer au législateur.

3 - Les condamnations

Entre 1987 et 1991, les affaires ont été classées **même lorsqu'il y avait dégradation et bris de matériel.**

A partir de 1992 les directeurs d'hôpitaux portent plainte et les syndicats sont solidaires du personnel. Lorsqu'il y a coups et blessures avec arrêt de travail, des amendes et des peines de prison avec sursis sont prononcées.

A partir de la loi Neiertz en 1993, les faits purent être qualifiés. Les associations ANCIC, MFPP, CADAC purent se porter partie civile ...et plaider en faisant entendre des arguments du droit et de la santé des femmes. Les peines requises et attribuées sont plus ou moins sévères, le plus souvent diminuées en appel.

Sur plus de vingt procès, une seule fois le tribunal de Paris a prononcé la relaxe ; le Parquet a fait appel et la Cour d'Appel de Paris a infirmé la relaxe.

Les arguments éthiques ou religieux n'ont pas eu d'influence sur l'application de la loi par les juges.

Toutes ces procédures vont en Cassation, car nos adversaires ne manquent pas de moyens financiers et les recours reportent l'application des peines.

4 - L'application des peines

Quelques exemples :

Xavier Dor, multirécidiviste condamné une fois à la prison ferme et interdit de contact avec ses amis et les CIVG, se pavane dans les prétoires au milieu de ses groupies et organise des manifestations devant les centres médicaux chirurgicaux.

A Valenciennes, le directeur de l'hôpital ayant participé à un commando contre son propre établissement, est condamné à une des plus lourdes peines ; il est relevé des sanctions administratives par le ministre J. Barrot.

Les dommages ne sont bien sûr, payés qu'après de coûteuses injonctions par huissier.

III -Les autres actions

Le paradoxe est l'existence d'une puissante machine contre la légalisation et la médicalisation de l'avortement et que des médecins poursuivent leur pratique de l'avortement.

Mais les condamnations n'ont pas fait renoncer nos adversaires ; **il ne faut pas sous estimer leur pouvoir sur l'opinion publique** et les moyens légaux qu'ils emploient :

1 - Le lobbying parlementaire débuté en 1970 reprend de plus belle dès les années 80

1982 - Première proposition de loi Gantier pour l'abrogation du remboursement.

1986 - Le lobbying politique est organisé autour du club renaissance (FN, PR, Christine Boutin) et le club de l'horloge.

1988 - Campagne contre la mise sur le marché du RU-486.

1991 - Tentative de re-criminalisation de l'auto avortement, à l'occasion de la refonte du code Pénal.

1993 - Opposition à la loi Neiertz.

1994 - Opposition aux lois sur la bioéthique et nouvelle tentative contre la loi Veil, en proposant un préambule à la Constitution : « le droit à la protection de la vie humaine, du commencement de celle-ci jusqu'à sa fin naturelle » (JL Beaumont).

1995 - Opposition à l'exclusion des commandos de la loi d'amnistie.

1996 - Proposition de loi pour faire reconnaître « l'objection de conscience » pour le personnel non médical de l'établissement de soin en cas d'avortement (Beaumont).

1996 - Proposition de loi pour le droit aux associations anti-IVG de se constituer partie civile en cas d'« incitation à l'avortement » (article 647 du Code Pénal menaçant l'activité de l'information des Centres de Planification et d'Education Familiale (C. Boutin).

1996 - Nième proposition de loi pour le déremboursement de l'avortement (Gantier.)

2 - Les actions contre les professionnels et les militants.

1992 - Déjà copieusement traité de criminel par les opposants à l'IVG le Professeur Beaulieu est attaqué en diffamation pour avoir qualifié d'escroquerie scientifique et de manipulation le film américain conçu par un Dr Nathanson « Le cri silencieux » au cours d'une émission de télévision. Le Pr. est relaxé.

1996 - Procès contre Fiametta Venner et son éditeur pour certains passages de son livre « L'opposition à l'avortement du lobby aux commandos » - verdict : la citation est nulle.

1996 - Citation à comparaître contre Paul Cesbron, président de l'ANCIC par un individu de l'association « La trêve de Dieu » pour injure publique » au cours d'une émission de télévision.

Jusqu'à ce jour, harcèlement et courrier injurieux contre les médecins et les services d'IVG.

Après avoir côtoyé les groupes anti-IVG, je vous invite à réfléchir :

- Jamais ils ne posent l'IVG en termes de santé ;
- Encore moins en terme de droit des femmes.
- Leur but est d'empêcher la maîtrise de la procréation dans les couples en étant contre la contraception et contre l'assistance médicale à la procréation.
- Alors qu'ils veulent protéger les fœtus, jamais ils ne se préoccupent des violences et des crimes perpétrés contre les enfants.

L'ANCIC a compris que la riposte aux attaques contre le droit à l'avortement doit être ferme et immédiate ; l'union de nos forces militantes et de celle du MFPP et de la CADAC est indispensable. L'aide de nombreuses personnalités gouvernementales a été décisive pour défendre l'application de ces lois et demeure nécessaire alors que la contestation plus ou moins violente et spectaculaire persiste.

Annie Bureau

Présidente de l'ANCIC d'octobre 1984 à juin 1993.

Portrait d'une des 343 : Martine Chosson

Née en 1950, dans une famille de mouvance communiste sans engagement militant particulier, Martine décrit son enfance comme "tranquille".

En formation de secrétaire médicale, le grand mouvement social de mai 1968 fait irruption dans son collège d'enseignement technique. Elle fait la connaissance de militants et immédiatement s'associe à eux, dans l'idée de construire au sein du collège un cercle militant : un CAET - comité d'action des établissements techniques comme les CAL - comité d'action lycéen ; avec l'intention qu'il y ait un engagement fort dans l'établissement. **"La vie c'est aussi un engagement"**.

« Je ne savais pas que parler, crier, dire des mots à voix haute pouvait avoir un tel pouvoir libérateur et mobilisateur »

Sa capacité à s'engager lui a ouvert une partie d'elle qu'elle ne connaissait pas.

Ce changement s'est fait en très peu de temps, porté par des filles motrices.

"L'autre te transmet son enthousiasme" " le groupe a la capacité de faire émerger et de rendre public".

Son implication dans l'action politique du collège, l'a amenée à faire partie d'un mouvement politique trotskyste (l'Alliance Marxiste Révolutionnaire) et s'associer à la création du MLF. Tous ces engagements nouveaux lui donnaient la sensation que la vie allait être extraordinaire.

Le MLF émergeait sur la scène publique et en 1971 elle fut mandatée par l'organisation politique avec d'autres militantes pour construire dans ce mouvement des femmes une tendance « luttes des classes » : « le cercle Elisabeth Dimitriev ». Ce cercle a créé avec une expression différenciée du « Torchon brûle » avec la publication « Des pétroleuses ».

D'être baignée dans cette atmosphère a réveillé sa tranquillité, l'a boosté pour tenter de "déconstruire" concrètement dans son quotidien et dans l'organisation politique, avec plus ou moins de succès, les normes de genre, les représentations sexistes de la sexualité, de la famille..., faire l'expérience de « la sororité » comme le disaient les féministes.

Ces mouvements étaient vivants, joyeux, explosifs.

"Il y avait une évidence à être là".

Lors d'une réunion du MLF, dans les locaux des Beaux Arts, le texte des 343 circule dans un brouhaha, très caractéristique de l'effervescence des femmes du MLF.



Elle l'a lu... l'a signé Elle n'a pas mesuré immédiatement la subversivité de ce texte. Elle n'avait pas encore avorté à ce moment là, mais « c'était une évidence de le signer ». Elle ne savait pas comment il allait paraître et ce qu'il allait advenir mais peu importe : le signer s'imposait à elle. Ce manifeste paru dans Le Nouvel Observateur le 5 avril 1971

Bien après coup, elle a ressentie un sentiment de fierté d'avoir contribué à cette grande et belle bataille pour la liberté de choisir et le droit de disposer de son corps.

"Quand tu es habitée par un idéal tu te trouves au bon endroit au bon moment".

En 1972 elle devient permanente politique de l'AMR.

A partir de ce moment les réunions et les actions militantes ont fait parties de sa vie (réunion, manif, affichage de tracts à 5h du matin... et même une participation à Miss Ivry avec le groupe femmes pour dénoncer à cette mascarade d'élection de Miss l'utilisation du corps des femmes)

La militance est devenue une composante essentielle de sa vie, lui transmettant une force d'engagement jusqu'à aujourd'hui et lui confirmant que l'on peut vivre ses idées et pas seulement les penser.

Cette implication dans la lutte des droits des femmes se concrétisait par la création de groupes MLF de quartiers, la participation aux actions du MLF centrale, au « Cercle Elisabeth Dimitriev » et à des groupes de « self help » où l'on pratiquait les auto-examens ; elle y a appris la pose de DIU, la palpation des seins... mais n'a jamais participé à la pratique des ivg.

Martine constate que celles et ceux qui se sont impliqués dans le combat pour la légalisation de l'avortement, en ont fait un élément central de leur vie. **"Tu ne peux plus faire sans cet engagement"**. Cette idéologie l'accompagnera dans toute la construction de sa vie.

De 1969 à 1973, elle travaille en tant que secrétaire médicale en psychiatrie, médecine du travail, dans des facs. L'AMR décide en 1973 qu'elle postule pour un poste de remplacement de secrétaire aux Bluets, (établissement géré par les syndicats CGT de la métallurgie) en vue de faire de l'entrisme ; Au sein de la section syndicale CGT elle défend le droit du personnel, (souvent dans des conflits relationnels entre personnel, médecins, direction) et revendique une position féministe (ce qui n'a pas toujours été facile).

D'abord secrétaire auprès de la direction, puis à la radiologie, ensuite à la maternité et auprès du médecin chef, elle a beaucoup œuvré à ce que les femmes soient entendues et respectées. Par exemple, les femmes lors des consultations gynécologiques étaient reçues conjointement par le médecin et une autre professionnelle (infirmière, secrétaire) permettant ainsi une double écoute.

Une grande bataille s'est menée entre Martine et le chef de service autour de la pratique des laminaires pour la dilatation du col ; qu'elle trouvait barbare et causait une souffrance inutile pour les femmes. Elle ne comprenait pas comment et pourquoi on pouvait faire souffrir les femmes ainsi. Après d'autres techniques de dilatation sont arrivées...

Puis en 1983, elle a intégré le service de planification et d'ivg aux Bluets, d'abord comme secrétaire puis en tant que CCF avant même sa formation qu'elle effectuera deux ans plus tard. Elle recevait déjà les femmes en demande d'IVG, les accompagnait dans leurs démarches, elle "débrouillait" les situations (par exemple : la prise en charge de mineures pour des IVG sans présence parentale) et orientation vers des filières non officielles quand nécessaire.

Sur le terrain professionnel, son principal objectif était de donner des espaces d'écoute aux femmes où leurs demandes soient respectées.

Depuis les années 80 sa militance principale est dans la pratique professionnelle avec désengagement militant progressif dans les mouvements féministes et politiques ; et l'engagement dans cette association de professionnels qu'est l'ANCIC. Mais Martine reste toujours en lien avec les mouvements féministes, participe aux différents événements majeurs de la lutte des femmes. **« De participer aux combats contre l'oppression et l'égalité change profondément ta vie ».**

Durant toutes ces années Martine a eu à cœur de transmettre et de former les personnels dans une approche féministe de la planification aussi bien dans le service que dans l'ensemble des Bluets. Dans son souci du respect des femmes, Martine est toujours restée vigilante pour que les femmes soient accueillies dans des bonnes conditions à toutes les étapes de leurs suivis dans l'hôpital.

Avec ses valeurs, elle a contribué à la construction du service actuel du centre de planification et d'ivg Bluets-Trousseau. Femme de terrain, avec acharnement et constance, elle s'efforcera de faire pression pour que les femmes soient reçues dans des espaces dédiés, conviviaux où les différentes méthodes d'ivg sont proposées, et où elles sont entendues dans leur diversité, dans leur globalité de femme quelle que soit la demande.

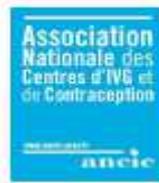
C'est bien naturellement qu'elle signe le manifeste « 343 femmes s'engagent – l'égalité maintenant » paru dans Libération du 2/3 avril 2011.

Martine est et restera toujours vigilante et sera toujours présente dans les mobilisations pour la reconnaissance des droits des femmes et l'égalité de part le monde.

« Quand on voit le sort infligé aux femmes dans le monde, je ne vois pas comment on peut arrêter le combat »

Propos recueillis par Marie-Laure Bazile, Conseillère Conjugale et Familiale, aux Bluets depuis le 8 Mars 1999, et qui a pris la succession de Martine au poste de coordinatrice du centre.

Communiqué de presse commun :



coordination des associations
pour le droit à l'avortement
et à la contraception

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 27 juin 2012

Le Conseil d'Etat dans l'incapacité de juger l'application ou pas de la loi de 2001 (contraception, éducation à la sexualité et IVG) ?

En janvier 2011, l'ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial déposaient un recours gracieux pour non application de la loi 2001 sur l'IVG, la contraception, et l'éducation à la sexualité auprès du Premier Ministre alors en exercice, François Fillon.

La décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le Premier Ministre a donc conduit les associations à déposer un recours contentieux près du Conseil d'Etat visant à faire appliquer en droits et dans les faits les dispositions législatives et réglementaires relatives à la loi du 4 juillet 2011 portant sur l'accès à la contraception, l'avortement et l'éducation à la sexualité.

En effet, face aux multiples traductions concrètes et précises de la non application de cette loi, malgré les saisies des différents ministères sur ces sujets, malgré le rapport 2010 de l'IGAS sur l'application de la loi de 2001, force est de constater qu'à ce jour, le principe d'égalité devant le service public et le principe de continuité dudit, sur l'ensemble du territoire, n'est pas respecté.

Ces trois aspects de la loi 2001 (contraception, avortement et éducation à la sexualité) sont pourtant bel et bien des composants de « la protection de la santé » garantie dans le préambule de la constitution de 1946.

Selon le rapporteur public, Le Conseil d'Etat devrait s'estimer dans l'incapacité de faire son office, considérant les éléments déclinés trop généraux et imprécis. Réponse définitive avec la publication de l'arrêt.

Les associations requérantes notent que le rapporteur public propose au Conseil d'Etat de ne pas se prononcer sur le fond mais sur la forme de la requête.

Elles se demandent toutefois quel devrait être le degré de précision supérieur attendu pour que leur requête soit retenue face aux multiples exemples de non application ou de détournement de la loi qu'elles constatent sur le terrain et rapportés aux juges.

Alors que l'Europe est traversée par de multiples remises en cause des services de planification, d'information à la contraception et à l'avortement, Le Planning Familial, l'ANCIC et la CADAC souhaitent instamment que la France ne vienne pas rejoindre la liste des pays où les droits des femmes sont les plus bafoués.

Est-il utile de rappeler que les femmes ont obtenu le droit à disposer de leur corps par des luttes acharnées, droit reconnu comme un droit fondamental par l'ONU depuis 1994.

Contacts presse :

Ancic – Sophie Eyraud # 06 47 15 19 14

Cadac - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

Le Planning Familial - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

ACTUALITES

Communiqué de presse du Collectif 20eme-Tenon pour le droit à l'IVG :

Le 12 mai 2012 : pique-nique festif, dynamique, militant dans le square E.Vaillant, en face de l'hôpital Tenon, pour dire une fois encore le droit des femmes de choisir.

De nombreux habitantEs du 20^è, des militantEs d'organisations politiques, syndicales, associatives, ont rejoint celles et ceux du collectif pour dire leur satisfaction que les luttes menées pendant 18 mois aient permis la réouverture en avril 2011 du centre d'IVG, pour réaffirmer aussi leur volonté que le centre de cet hôpital réponde réellement aux besoins et pour dire une nouvelle fois leur détermination à défendre les droits des femmes et l'hôpital public.

Une fois encore la police a fait le jeu de l'extrême-droite catholique. Alors que le collectif était interdit de présence devant Tenon – la banderole a même été arrachée par la police - alors que la Préfecture de Police avait interdit toute manifestation dans les rues avoisinantes, les intégristes ont pu continuer leur campagne contre l'hôpital Tenon (8^{ème} manifestation en ce sens !), en s'installant au coin de la rue de la Chine sous la protection des policiers.



Nous attendons du futur gouvernement qu'il fasse résolument respecter le droit à l'IVG.

Nous attendons qu'il mette fin aux décisions de la police protectrices des organisations intégristes et attentatoires aux droits des femmes.

Nous attendons qu'il fasse respecter l'hôpital public. Il est insupportable de voir des groupes venir en toute liberté à la porte des hôpitaux faire pression sur les femmes et les hommes qui y entrent, sur le personnel hospitalier qui y travaille, sur la population, pour imposer leur ordre moral.

Nous aurons les mêmes exigences à l'égard des éluEs à l'assemblée nationale le 17 juin prochain.

Nous resterons mobiliséEs pour les droits des femmes, pour un hôpital public au service de la population.

Un centre d'IVG dans chaque hôpital public!

Abrogation de la loi Bachelot !

L'avortement un droit, un choix, notre liberté !

Non à l'ordre moral qui voudrait contrôler nos vies !

Collectif 20^è/Tenon : des habitantEs du 20^è, des militantEs de : association pour les droits des femmes du 20^è, AC, APEIS, Alternative Libertaire, Attac XX^è, CADAC, EELV 20^è, FASE, Femmes Libres, Femmes Solidaires, LDH 20^è, MRAP, NPA, PF, Pluri-elles Algérie, PCF, PG, PS, syndicats CGT et Sud-Santé Tenon,
Soutenu par : CNT-UR, Fédération anarchiste, Ras'l'Front-MLV, SCALP, syndicat Solidaires, UL CGT du 20^è, Marche mondiale des femmes

Inquiétudes à la Clinique mutualiste Bonneveine à Marseille :

Cet établissement de proximité assure de la médecine, de la chirurgie, de la chimiothérapie en ambulatoire, une unité de surveillance continue et une centaine d'IVG par an.

Seulement 3 sites sur Marseille pratiquent des IVG chirurgicales dont la Clinique Bonneveine.

Le GCM (Grand Conseil de la Mutualité) qui gère cet établissement mutualiste s'oriente vers la suppression de la structure hospitalière (120 lits) sous prétexte de centralisation des soins et choisit de préserver et développer que des activités rentables voire lucratives.

Rapidement, un comité de défense s'est créé autour de plusieurs salariés. Déjà un rassemblement a eu lieu le 24 mai dernier devant la clinique.

Apportons notre soutien à la lutte pour le maintien de l'ensemble des activités de la clinique Bonneveine. M.C.

ACTUALITES

Précision - Echo n°6 :

« **Nous remercions particulièrement Marie-Pierre Martinet du Planning Familial**, qui a permis la coordination des différents articles du journal Libération du 20 mars 2012 sur la polémique autour du rapport controversé du Pr Nisand sur l'IVG chez les jeunes.

"IVG : le retour des entrepreneurs de morale /Nous avons avorté, nous allons bien, merci !/Nul n'a le monopole de la parole des femmes !

Nous avons bien sûr décidé de poursuivre notre partenariat fructueux ANCIC - CADAC - PF pour des actions politiques communes présentes et à venir. »

Sophie Eyraud, co-présidente de l'ANCIC

COURRIER DES LECTEURS

Suite à l'Echo n°6 :

Bravo et merci pour cet écho, beau travail. Je le transmets à une trentaine de médecins pour qu'ils se rendent compte du travail de l'ANCIC - Magui Perrotte, Chambéry

Un grand BRAVO à l'équipe de "L'écho de l'ancic" pour ce numéro 6 que j'ai lu en ayant l'impression d'être dans plusieurs livres à la fois : du policier (avec tout le respect que je dois à la victime de l'attentat) en passant par le feuilleton polémique sur fond d'élection, le documentaire et le journal d'investigation et ses articles de fond sur les conflits d'intérêt et l'argent-roi pour finir par une touche de science fiction que j'espère réalisable à court terme.

En tous les cas, c'est une lecture très stimulante pour continuer.

Merci à vous,

Raymonde Moullier, Nantes

Quel bonheur de lire dans l'écho de l'ANCIC du mois d'avril 2012 l'article du docteur Philippe Faucher. En effet lorsque j'ai appris la mise à la disposition des femmes par internet du Kit IVG médicamenteuse, j'ai discuté avec de nombreux médecins et infirmières de centre d'IVG de ce que cela pouvait changer.

Ceux-ci n'ont pas été choqués par les paroles des autorités de santé, ils ont aussi évoqué les risques de dangers extrêmes si les femmes font cela sans encadrement médical. Or n'étant plus très jeune, je me rappelle de nos revendications en 1970 qui disaient qu'il fallait laisser les IVG aux personnes concernées et nous les faisons avec des personnes formées mais pas obligatoirement du milieu médical.

Il est vrai que les risques de l'IVG ont fortement diminué mais est-ce parce que les médecins s'en occupent ou est-ce parce que l'IVG est autorisée ?

Avant de trop changer les méthodes, ne peut-on les simplifier comme le demande le docteur Faucher ?

Martine Waldspurger, La Roche Sur Yon

DATES À RETENIR

- **7 et 8.07.12** : 2^{ème} rencontre des féministes en mouvement – Evry
- **29.09.12** : Journée de formation pour les adhérents de l'ANCIC www.ancic.asso.fr
- **13.11.12** : Colloque « L'IVG : quelles libertés pour demain? » - Nantes ethique.clinique@chu-nantes.fr
- **8.12.12** : Journée organisée par REVHO : « IVG médicamenteuse, un progrès pour la santé des femmes ? » - Paris www.jpcom.fr

AVIS AUX LECTEURS

contact@ancic.asso.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions.